

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le à 18 heures 15, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée le 2018 par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Étaient présents : 13 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Eric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Muriel GABRIEL.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV de la séance du 22.02.2018**
- **Délibération n°6-2018** : Approbation du compte de gestion 2017
- **Délibération n°7-2018** : Approbation du compte administratif 2017
- **Délibération n°8-2018** : Affectation des résultats 2017
- **Délibération n°9-2018** : Vote des taux des impôts directs 2017
- **Délibération n°10-2018** : Vote du budget primitif 2018
- **Délibération n°11-2018** : Demande d'attribution du FDAEC 2018
- **Questions diverses**

Madame le Maire ouvre la séance et désigne comme secrétaire de séance Madame Muriel GABRIEL.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est validé et signé par les membres du Conseil Municipal.

Délibération n°6-2018 : Approbation du compte de gestion 2017

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances présente le compte de gestion 2017 qui laisse apparaître le résultat suivant :

Section de fonctionnement : excédent de 6 259,83 €

Section d'investissement : excédent de 8 508,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité,

- Adopte le Compte de gestion de l'exercice 2017

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°7-2018 : Approbation du compte administratif 2017

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances, procède à la lecture détaillée du compte administratif 2017, tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

Dépenses : 322 229,61 €

Recettes : 328 489,44 €

Solde d'exécution N-1 : 139 860,38 €

Excédent de fonctionnement : 6 259,83 €

Le résultat de clôture (hors reste à réaliser) de la section d'investissement s'établit comme suit :

Dépenses : 78 380,19 €

Recettes : 86 888,31 €

Solde d'exécution N-1 : - 12 985,89 €

Excédent d'investissement : 8 508,12 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit global de 4 477,77 €

Après lecture du compte administratif,

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote,

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe des finances, demande si quelqu'un a des observations à formuler et invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.

Délibération n°08-2018 : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTATS À REPORTER					
					résultats
<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	322 229,61 €	
	Recettes	328 489,44 €	6 259,83 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses	78 380,19 €	
	Recettes	86 888,31 €	8 508,12 €
					14 767,95 €
<u>Restes à réaliser :</u>	Dépenses	-54 448,70 €	
	Recettes	28 000,00 €	-26 448,70 €
Résultat de la section de fonctionnement à affecter					
Résultat de l'exercice 2017		excédent	6 259,83 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)			excédent	138 916,15 €	
Transfert CCAS			excédent	944,23 €	
Résultat N - 1					
Résultat de clôture à affecter.....			excédent	146 120,21 €	146 120,21 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement					
Résultat de la section d'investissement de l'exercice			excédent	8 508,12 €	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)			deficit	-12 985,89 €	
Résultat comptable cumulé.....			deficit	-4 477,77 €	
<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>				-54 448,70 €	
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser.....</i>				28 000,00 €	
Soldes des restes à réaliser.....				-26 448,70 €	
Résultat réel Inv. 2017			deficit	-30 926,47 €	-30 926,47 €
					115 193,74 €
Affectation du résultat à la section de fonctionnement					
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068					30 926,47
En dotation complémentaire en réserve (R1068)					
	Sous-Total (R1068) :			30 926,47 €	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002 budget N + 1)				115 193,74 €	R002/N+1
	Total :			146 120,21 €	

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.

Délibération n°09-2018 : Vote des taux d'imposition 2018

Vu les orientations budgétaires présentées dans le budget prévisionnel,
Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le niveau des taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide :

4 ABSTENTIONS

9 POUR

de ne pas augmenter les taux des impôts directs en 2018.

Ils sont donc les suivants :

<u>Taxes</u>	<u>Taux pour 2018</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe d'habitation	9.25 %	42 097 €
Taxe foncière (bâti)	16.60 %	48 754 €
Taxe foncière (non bâti)	54.15 %	8 502 €
Total :		99 353 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération N°10-2018 : Vote du budget primitif 2018

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2018, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018	Chapitre	Libellé	Proposition 2018
011	Charge à caractère général	117 514,23 €	002	Excédent reporté	115 193,74 €
012	Charge de personnel	153 370,00 €	70	Vente de produits	19 500,00 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charge de gestion courante	51 260,00 €	73	Impôts et taxes	136 290,00 €
66	Charges financières	3 200,00 €	74	Dotations, participations	95 050,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	7 400,00 €
22	Dépenses imprévues	3 206,51 €			
68	Dotations aux amortissements		42	operation d'ordre	
042	operations d'ordre	5 382,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à la section d'investissement	49 501,00 €	013	Atténuation de charge	10 000,00 €
		383 433,74 €			383 433,74 €
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2018	Chapitre	Libellé	Proposition 2018
RAR		54 448,70 €	RAR		28 000,00 €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	4 477,77 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	
20	Immobilisation incorporelles	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	49 501,00 €
21	Immobilisation corporelles	72 120,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00 €
			024	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnem capitalisé	30 926,47 €
16	Remboursements d'emprunts	15 950,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	22 187,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	operations d'ordre	- €	040	Opérat° d'ordre	5 382,00 €
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		147 996,47 €			147 996,47 €

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

d'adopter le budget unique de l'exercice 2018 de la Commune de Savignac de l'Isle et vote les crédits qui y sont inscrits ;

d'autoriser le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Délibération n°11-2018 : Demande d'attribution du FDAEC 2018

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière adressée au Conseil général de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes FDAEC 2018 porte sur l'acquisition de nouveaux matériels techniques.

Ces opérations d'investissement se présentent comme suit :

Acquisition de matériels :

Achat d'un véhicule technique	11 300,00 € HT	13 560,00 € TTC
Éclairage public	12 000,00 € HT	14 400,00 € TTC
Débroussailleuse	800,00 € HT	960,00 € TTC
Tondeuse	2 000,00 € HT	2 400,00 € TTC
TOTAL	26 100,00 € HT	31 320,00 € TTC

Considérant le coût d'investissement estimé à 26 100,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

à l'unanimité,

Art. 1 : DECIDE de réaliser les opérations concernant les acquisitions 2018.

Art. 2 : SOLLICITE le versement d'une Aide Départementale au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal – F.D.A.E.C. 2018.

Art. 3 : DIT que la recette de l'Aide Départementale sera imputée à l'article 1323 de ces opérations.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. l'Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Questions diverses

- Madame le Maire remercie le service technique pour les travaux effectués à la place du Château notamment la cabane à lire ainsi qu'Antoine ROUGIER pour la fourniture gracieuse du matériels nécessaires à cette fabrication.
- Quentin PICAUD effectue un stage de 3 semaines dans le cadre de son parcours scolaire au sein du service technique dans l'entretien des bâtiments publics.
- Madame le Maire informe le Conseil que la réception de la voiture a pris du retard et sera disponible que mi-avril 2018.
- Le maintien de la fermeture de classe à Savignac de l'Isle est toujours d'actualité, les parents d'élèves restent mobilisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.